

REUNION DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Étaient présents : Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient excusés : M. GORMALLY Patrick ; M. MARSAULT Samuel

Pouvoir : M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Budget général : Vote du CFU 2024
4. Budget général : Affectation des résultats
5. Budget général : Vote du Budget 2025
6. Fongibilité des crédits
7. Taux d'imposition 2025
8. Budget Lotissement : Vote du CFU 2024
9. Budget Lotissement : Affectation des résultats
10. Budget Lotissement : Vote du Budget 2025
11. Budget Anche-Commerce : Vote du CFU 2024
12. Budget Anche-Commerce : Affectation des résultats
13. Budget Anche-Commerce : Vote du Budget 2025
14. Achat d'un terrain à Moisais
15. Renouvellement du contrat SACPA
16. Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 MARS 2025

Madame le Maire donne lecture des points délibérés lors de la séance du 17 mars 2025 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal transmis à chacun par mail. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Bulletin municipal / Communication** (Mme MOUSSERION) :
Il sera nécessaire de faire un point sur le site internet et son contenu, et organiser sa mise à jour.
- **Affaires sociales** (Mme ROUSSEAU) :
 - Le repas des aînés s'est très bien passé. Le traiteur a été apprécié, ainsi que les musiciens qui ont participé gracieusement. Mme ROUSSEAU remercie l'ensemble des élus présents ce jour-là.
 - Le goûter pour la course aux œufs du 19 avril sera préparé par Les Pois Chiches.

- **SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER) :**

- Le conseil d'école de Payré s'est tenu le 24 mars. Il s'est plutôt bien passé. La répartition des effectifs à l'école n'est pas optimale. Par conséquent, une réunion doit se tenir le 16 avril à 14h30 avec la directrice de l'école ainsi que des élus de Valence-en-Poitou, Voulon et Anché afin de faire un état des lieux de la situation. La commune d'Anché sera représentée par Estelle MARTIN-CHARDONNIER et Raphaël REMBEAULT.
- Plusieurs demandes de dérogation ont été déposées ces derniers mois. Il a été indiqué aux parents que les demandes de dérogation, sauf cas exceptionnels, n'étaient pas acceptées considérant la présence d'une école sur notre territoire. Après des échanges avec les parents, plusieurs enfants feront finalement leur rentrée à l'école élémentaire de Voulon (et à Payré pour la maternelle).
- La kermesse aura lieu le dimanche 15 juin de 14h à 18h, avec un spectacle suivi d'un apéritif dînatoire.

- **SIMER (M. HABERAJTER) :** La réunion d'assemblée générale du 28 mars a été reportée au 10 avril, puis faute de quorum reportée au 15 avril.

- **SIVEER - Eaux de Vienne (M. HABERAJTER) :** Une réunion du Comité local de Chantemerle s'est tenue début avril lors de laquelle ont été évoqués :

- les nombreux travaux à venir (sur Valence-en-Poitou notamment) ;
- les usagers en bout de circuit d'eau (avec un tarif moindre pour encourager l'achat de bouteilles d'eau au vu de la qualité de l'eau et sa pollution au chlorure de vinyle monomère) ;
- la double relève annuelle de la consommation d'eau qui permet d'avoir une facturation plus fiable et un repérage des fuites d'eau plus rapide ;
- le prix de l'eau en raison de l'augmentation d'une nouvelle taxe ;

M. HABERAJTER a visité la nouvelle installation de station d'épuration de Ceaux-en-Couhé avant son inauguration.

- **Communauté de communes (Mme MOUSSERION) :** Le budget a été voté. Mme MOUSSERION le tient à disposition des élus qui souhaiteraient le consulter.

3- BUDGET GENERAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	118 298,53
	Réalisé :	32 918,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	118 298,53
	Réalisé :	46 668,57
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	387 177,15
------------	---------	------------

	Réalisé :	186 318,27
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	387 177,15
	Réalisé :	439 179,96
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	13 750,34
Fonctionnement :	252 861,69
Résultat global :	266 612,03

Madame le Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte financier unique du budget principal est adopté à l'unanimité.

4- BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	64 197.54 €
- un excédent reporté de :	188 664.15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	252 861.69 €
- un excédent d'investissement de :	18 548.87 €
- un déficit d'investissement reporté de :	- 4 798.53 €
- un solde des restes à réaliser de :	- 0.00 €
Soit un besoin de financement de :	0.00 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	252 861.69 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	13 750.34 €

5- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

La Maire présente par chapitre la proposition de budget primitif élaborée pour l'exercice 2025. Après avoir examiné cette proposition, les conseillers votent à main levée et adoptent à l'unanimité ce budget tel qu'il suit :

- section d'investissement :
dépenses et recettes = 186 750.34 €
- section de fonctionnement :
dépenses et recettes = 483 474.82 €

6- FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 20221107_05 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à procéder, sur l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- d'habiliter Mme le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

7- - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 15 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux d'imposition à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 27.34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 26.82 %
- taxe d'habitation (TH) : 14.32 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 qui seront maintenus à :
 - TH : 14.32 %
 - TFB : 27.34 %
 - TFNB : 26.82 %
- de charger Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8- BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Lotissement du bourg dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

- Dépenses :	Prévu :	191 440.47
	Réalisé :	90 152.68
	Reste à réaliser :	0,00
- Recettes :	Prévu :	191 440.47
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

- Dépenses :	Prévu :	103 123.93
	Réalisé :	1 863.10
	Reste à réaliser :	0,00

- Recettes :	Prévu :	103 123.93
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

- Investissement :	- 90 152.68
- Fonctionnement :	- 1 863.10
- Résultat global :	- 92 015.78

Madame le Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte financier unique du budget Lotissement du bourg est adopté à l'unanimité.

9- BUDGET LOTISSEMENT– AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 35.38 €
- un déficit reporté de :	- 1 827.92 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	- 1 863.10 €
- un déficit d'investissement de :	- 6 608.22 €
- un déficit d'investissement reporté de :	- 83 544.46 €
- un solde des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	- 90 152.68 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 863.10 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	90 152.68 €

10 - VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG 2025

La Maire présente par chapitre la proposition de budget Lotissement du bourg élaborée pour l'exercice 2025. Après avoir examiné cette proposition, les conseillers votent à main levée et adoptent à l'unanimité ce budget tel qu'il suit :

➤ section d'investissement :
dépenses et recettes = 198 048.69 €

➤ section de fonctionnement :
dépenses et recettes = 123 159.11 €

11- BUDGET COMMERCE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Anché Commerce dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

- Dépenses :	Prévu :	2 925.33
	Réalisé :	2 925.33
	Reste à réaliser :	0,00
- Recettes :	Prévu :	2 925.33
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

- Dépenses :	Prévu :	10 424.04
	Réalisé :	2 098.71
	Reste à réaliser :	0,00
- Recettes :	Prévu :	10 424.04
	Réalisé :	360.00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

- Investissement :	- 2 925.33
- Fonctionnement :	- 1 738.71
- Résultat global :	- 4 664.04

Madame le Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte financier unique du budget Anché Commerce est adopté à l'unanimité.

12- BUDGET COMMERCE– AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	360.00 €
- un déficit reporté de :	- 2 098.71 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	- 1 738.71 €
- un déficit d'investissement reporté de :	- 2 925.33 €
- un solde des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	- 2 925.33 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	- 1 738.71 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	- 2 925.33 €

13- VOTE DU BUDGET ANCHE COMMERCE 2025

La Maire présente par chapitre la proposition de budget Anché Commerce élaborée pour l'exercice 2025. Après avoir examiné cette proposition, les conseillers votent à main levée et adoptent à l'unanimité ce budget tel qu'il suit :

➤ section d'investissement :

dépenses et recettes = 17 925.33 €

➤ section de fonctionnement :

dépenses et recettes = 21 064.04 €

14- ACHAT D'UN TERRAIN A MOISAIS

Mme la maire indique qu'en vue de la création à Moisais d'une place de retournement pour le camion des ordures ménagères, la commune a l'opportunité d'acheter un terrain appartenant à Mme JOUBERT Arlette. Il s'agit d'une partie de la parcelle A.34 Le terrain devra être borné, cependant la surface nécessaire est estimée à environ 340 m² (l'ouverture devra être au minimum de 17m sur une profondeur de 20m).

M. HABERAJTER indique qu'il s'est renseigné et que la valeur de ce terrain est de 6000 € l'hectare, hors frais de notaire. D'autre part, il a demandé un devis à l'entreprise SARDET pour l'aménagement de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une partie de la parcelle A 34 appartenant à Mme Joubert Arlette au prix de 6000 € l'hectare hors frais de notaire ;
- autorise Mme la maire à contacter un géomètre pour réaliser le bornage ;
- autorise Mme la maire à signer tout acte se rapportant à cet achat.

D'autre part, M. HABERAJTER a rencontré Mme PARADOT, maire déléguée de Ceaux-en-Couhé, au sujet du financement de ces travaux et surtout pour la répartition entre les communes d'Anché et de Valence-en-Poitou.

Mme MOUSSERION propose une rencontre du conseil municipal avec la conseillère aux décideurs locaux Mme BAILLEUL lors d'une future réunion du conseil municipal, pour évoquer ce sujet entre autres.

15- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SACPA

Madame la Maire présente aux conseillers municipaux l'offre de la société SACPA pour le renouvellement du marché de prestations de services pour la capture et la prise en charge d'animaux domestiques errant sur la voie publique et leur transport vers un lieu de dépôt légal ainsi que le ramassage de cadavres d'animaux sur la voie publique, pour un forfait annuel de 452.88 € TTC (377.40 € HT).

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, chargent Madame la Maire de signer les documents valant acceptation de l'offre présentée.

16- QUESTIONS DIVERSES

- **Association Patte secours 86**

Mme MOUSSERION a rencontré l'association Patte secours 86 de Valence-en-Poitou qui s'occupe d'acheminer les chats errants chez le vétérinaire de Ruffec pour leur identification et leur stérilisation. En versant à l'association une subvention de 1 000 €, elle prendrait en charge l'identification et la stérilisation d'une quinzaine de chats.

Le conseil municipal donne son accord de principe à une telle opération, mais il faudra prendre attache avec la commune de Brux qui utilise déjà les services de cette association et avec l'association elle-même pour préciser l'organisation administrative d'une telle opération.

- **Pré du Pont** : M. MALLET indique qu'un arbre est à abattre. Il le sera dans les prochains jours. Un devis a été demandé à cet effet.
- **Alerte Citoyens** : Mme MOUSSERION annonce que l'application Alerte Citoyens va être mise en place dans la commune. Les habitants seront invités à s'inscrire et recevront ensuite les informations de la commune en fonction des thématiques qu'ils auront choisi. Un flyer sera distribué à tous les habitants pour présenter Alerte Citoyens et les inviter à s'inscrire.
- **Révision du PLUi** :
 - Mme MOUSSERION indique qu'il sera nécessaire de déterminer les zones à urbaniser dans la commune. Sur le précédent PLUi, une zone était prévue derrière le cimetière et deux zones à Villenon. Mme MOUSSERION suggère que ne soient conservées que les deux zones de Villenon.
 - La zone concernée par la protection aux abords du porche du Château de Villenon va être réduite au cœur de Villenon. L'architecte des Bâtiments de France a insisté pour que les vieilles granges en ruine dans le centre de Villenon soient maintenues dans le périmètre.
 - Il va falloir maintenant répertorier le petit patrimoine : fours, fontaines, puits, mares, calvaires... pour qu'ils puissent être sauvegardés.
- **Changement éclairage du bureau de la mairie** :
L'entreprise Gourdeau-Guilbaud (Vivonne) a envoyé un devis d'un montant de 954 € TTC pour le remplacement des néons du bureau par un éclairage LED. Il est décidé de surseoir à la décision dans l'attente d'un devis pour la réfection du plafond du bureau qui est en très mauvais état.
- **Bus de l'école** : Le bus a 20 ans. Il va falloir s'interroger sur l'organisation du transport scolaire, avec éventuellement l'achat d'un nouveau bus. Toutes les pistes sont ouvertes avec la Communauté de communes.
- **Prochaines réunions du conseil municipal** : 26 mai à 19h30, 7 juillet à 19h30.

**La Maire,
Martine MOUSSERION**



**Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT**

